



Accueils de loisirs de la *Ville de Nîmes* 2024 - 2025



Edito

Une nouvelle année scolaire s'ouvre devant nous au cours de laquelle la Ville de Nîmes et Ifac, prestataire gestionnaire des accueils de loisirs sont heureux d'accueillir vos enfants tous les mercredis, dès la rentrée.

Avec Maud CHELVI-SENDIN, Conseillère Municipale déléguée aux accueils de loisirs, nous pouvons vous assurer que les équipes et les services de la Ville mettent tout en œuvre pour répondre aux attentes et aux besoins de vos enfants. De 3 à 13 ans, ils seront accueillis tous les mercredis, mais aussi pendant les vacances scolaires, dans la structure de votre choix, par une équipe dynamique et créative. Ces professionnels de l'animation sauront proposer des activités variées et adaptées au développement de votre enfant.

Le Conseil Municipal du 6 juillet dernier a voté la mise en place d'un nouveau portail famille permettant de faciliter les conditions d'accès et l'harmonisation du parcours de l'usager dans ses démarches d'inscription aux différentes activités péri et extrascolaires et la possibilité d'un nouveau mode de tarification unitaire.

Ainsi, à compter de cette rentrée, vous pourrez gérer plus facilement et librement les inscriptions de vos enfants, à la journée pour les mercredis, à la semaine pour les vacances, en réservant et payant dans un délai d'une semaine avant le début de l'activité choisie, avec possibilité d'annuler ou modifier au minimum 48 h à l'avance.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez les différentes informations utiles concernant les structures ouvertes et les modalités d'inscription et de fréquentation.

Espérant vous accueillir nombreux pour de nouvelles rencontres, de beaux projets, je vous souhaite, ainsi qu'à vos enfants, une très belle rentrée.

Jean-Paul Fournier
Maire de Nîmes

Maud Chelvi-Sendin
Conseillère déléguée
aux accueils de loisirs

Inscriptions

Dates et modalités d'inscriptions

Les inscriptions pour les mercredis de septembre à décembre 2024 débuteront le Lundi 26 août 2024 selon les modalités détaillées sur www.nimes.fr

Les inscriptions se font à la journée pour les mercredis, à la semaine pour les vacances avec tarification à l'unité.

Retrouvez toutes les modalités sur www.nimes.fr : Accueil > démarches > ALSH

2 possibilités d'inscriptions :

- en ligne via votre espace personnel
- prise de rendez-vous avec un accueil municipal

Une assistance téléphonique assurée par le bureau numérique est disponible au 04 66 76 70 01.

Les accueils municipaux

Mairie de Nîmes
Place de l'Hôtel de Ville

C.A.M du chemin Bas d'Avignon
10, rue du Commandant L'Herminier

Mairie annexe Saint-Césaire
61, rue Mascard

C.A.M du Mas de Mingue
251 Avenue Monseigneur Claverie

Mairie annexe Courbessac
Place de l'église

C.A.M de Pissevin
2, place Roger Bastide

*C.A.M. = Centre Administratif Municipal

La réservation et le paiement doivent être effectifs minimum 1 semaine avant l'activité choisie. Possibilité de modifier ou annuler jusqu'à 48 h avant le début de l'activité.

Toute fréquentation sans inscription préalable donnera lieu à des frais de gestion.

Les accueils de loisirs

Capouchiné

Maternel & élémentaire

2, Square Albert Soboul
04 30 06 78 34 • 06 99 38 73 01

Mont Duplan

Maternel

2, rue André Girard
04 30 06 78 88 • 06 99 38 72 60

Edgar Tailhades

Maternel & élémentaire

2, rue Edgar Tailhades
04 30 06 77 19 • 06 99 38 72 68

Henri Wallon

Maternel & élémentaire

210, rue Utrillo
04 30 06 78 54 • 06 99 38 73 21

Jean Carrière

Maternel

15, rue Maurice Fayet
04 30 06 78 59 • 06 99 38 72 65

Courbessac J. d'Ormesson

Maternel & élémentaire

2801, rte de Courbessac
297, av. Monseigneur R. Dalvergny
04 30 06 78 77 • 04 30 06 78 21
06 99 38 73 40 • 06 58 03 74 11

Jean Jaurés

Maternel

14, avenue Jean Jaurés
04 30 06 77 28 • 06 99 38 73 32

La Placette

Maternel & élémentaire

10, rue Hôtel Dieu
04 30 06 77 36 • 06 99 38 73 31

Marie Curie

Maternel & élémentaire

30, chemin du Belvédère
04 30 06 77 89 • 06 99 38 72 89

Prosper Mérimée

Elémentaire

2, rue Melchior Doze
04 30 06 78 65 • 06 99 38 73 37

Mas Boulbon

Elémentaire

1099 ch. du Mas Boulbon
04 66 28 40 87 • 06 99 38 73 56

René Char

Maternel & élémentaire

100, rue Louis Landi
04 66 28 40 82 • 06 99 38 72 63

Les vacances et les mercredis

Accueil

Horaires de bus
+ points de ramassage

3-6 ans

Jean Carrière	Accueil direct sur place	
Jean Jaurès	Accueil direct sur place	
Mont Duplan	Accueil direct sur place + ramassage	8h40 - 17h20 Jean Jacques Rousseau

3-11 ans

Capouchiné	Accueil direct sur place	
La Placette	Accueil direct sur place	
Edgar Tailhades	Accueil direct sur place + ramassage	8h40 - 17h10 Jean Jaurès pour les élémentaires uniquement pendant les vacances

3-13 ans

Marie Curie	Accueil direct sur place + ramassage	8h40 - 17h15 Paul Marcelin
Henri Wallon	Accueil direct sur place Nouveaux horaires : 8h-18h	
Jean d'Ormesson Courbessac	Accueil direct sur place + ramassage	8h30 - 17h40 Pont de Justice 8h40-17h30 Danièle Casanova 8h45 - 17h20 Courbessac

6-13 ans

Mas Boulbon	Accueil direct sur place + ramassage	8h30 - 17h30 · Talabot 8h30-17h30 · René Char 8h40 - 17h20 · Jean Carrière 8h30 - 17h30 · J. J. Rousseau
-------------	---	---

3-13 ans

demi-journées

René Char

Accueil direct sur place

6-11 ans

Prosper Mérimée

Accueil direct sur place

Les accueils de loisirs

La tarification

Un taux de réduction peut être calculé en fonction des revenus du foyer et des enfants à charge, dès lors que vous êtes nîmois ou hors nîmois avec un enfant en situation de handicap. Il y a autant de tarifs que de situations familiales.

Pour en bénéficier, il est important, de procéder au calcul de votre «Pass famille».

Pour tout renseignement complémentaire et simuler votre tarif, consultez la rubrique "Mes démarches" du site internet de la Ville : www.nimes.fr

Les horaires d'accueil

Sur tous les Accueils de Loisirs, les enfants sont pris en charge le matin de 7h30 à 9h.

Les parents peuvent venir les chercher le soir à partir de 17h jusqu'à 18h30.

Les enfants inscrits à la demi-journée sont accueillis :

- le matin de 7h30 à 9h
- l'après-midi de 13h30 à 14h

Les départs se font :

- le midi à partir de 12h et jusqu'à 12h30
- le soir à partir de 17h et jusqu'à 18h30

Henri Wallon est ouvert de 8h à 18h jusqu'à nouvel ordre.

Les accueils spécifiques

Pour les enfants ayant un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) à l'école, il est impératif de nous en faire une copie afin de le transmettre le premier jour d'accueil.

Si vous n'en possédez pas, il convient de prévoir un rendez-vous avec le directeur de l'accueil de loisirs pour constituer un dossier PAI afin qu'il puisse être mis en place dès le 1^{er} jour de fréquentation.

A noter

Pour les enfants en situation de handicap, un accueil est également possible.

Renseignements sur les modalités d'inscription et d'accueil auprès du Service Action Éducative ou d'ifac.

+ pratique

Vous pouvez télécharger les plannings d'animation et consulter les projets pédagogiques sur notre site internet

www.ifac.asso.fr/nimes

Les pièces à fournir

Pour un enfant ayant déjà fréquenté les accueils de loisirs ou étant inscrit dans une école publique nîmoise :

Avoir un Dossier Unique Enfant DUE (ALAE, Restauration Scolaire, ALSH) valide pour l'année en cours.

Pour une première inscription d'enfant ne fréquentant pas une école publique nîmoise :

- Une copie du livret de famille,
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (voir liste acceptée sur www.nimes.fr),
- Une copie du carnet de vaccination de l'enfant (3 doubles pages).

Le cas échéant :

- L'Aide aux Temps Libre (ATL) pour les bénéficiaires de la CAF,
- La décision de justice contenant le droit de garde exclusif,
- Un ou des avis d'imposition du foyer (PASS Famille),
- Le cas échéant, l'attestation MDPH ou ULIS ou école de Plein Air ou d'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (PASS Famille).

Pour tous renseignements complémentaires, consultez la rubrique "mes démarches" du site de la ville www.nimes.fr

Contact avec les familles

Vous pouvez prendre connaissance du programme d'activités, des projets pédagogiques et de fonctionnement de l'accueil de loisirs de votre enfant sur internet www.ifac.asso.fr/nimes ou auprès de l'équipe d'animation.

Les équipes d'animation sont à la disposition des familles pour discuter de la vie de la structure et recevoir toutes les propositions, remarques et suggestions.

Le règlement intérieur est disponible sur le site de la ville (www.nimes.fr). Il est important que chacun puisse en prendre connaissance afin de garantir le bon fonctionnement des accueils.

ifac en quelques mots

L'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil est une association nationale à but non-lucratif, à vocation éducative, sociale et territoriale.

Ifac se situe parmi les acteurs majeurs de l'éducation populaire, avec une vision pratique dans la réponse aux besoins des personnes, de la petite enfance au troisième âge.

Son réseau national agit, avec ses adhérents et ses usagers, dans les champs de l'animation socioculturelle, de l'enfance, de la jeunesse, de la citoyenneté et du développement local.

Implanté à Nîmes depuis 20 ans, ifac est un lieu de ressources, d'échanges et de confrontation d'expériences, de réflexions et de projets. Agissant dans un esprit de respect, d'ouverture, de pluralité et de compréhension des différences, nous concevons avec les collectivités des solutions adaptées aux spécificités et contraintes locales.

Depuis 2003, la ville de Nîmes confie à ifac, dans le cadre d'un marché public, la gestion du fonctionnement de ses accueils de loisirs.

ifac - Pays d'Oc

58 bis rue Vincent Faïta - 30 000 Nîmes

04 66 70 92 40

www.ifac.asso.fr/nimes

Animation Nîmes

Avec le
soutien de

